



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Le Tampon - Saint-Joseph - Saint Philippe

Envoyé en préfecture le 27/06/2014
Reçu en préfecture le 27/06/2014
Affiché le 
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 04 JUIN 2014**

AFFAIRE N°32

Modification de la délibération portant désignation des représentants de la CASud au Conseil d'Administration de l'EPF Réunion, du 6 mai 2014, affaire n°11

L'an deux mille quatorze, le mercredi quatre du mois de juin à quinze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : **51**

Présents : **43**
Absents représentés : **04**
Absent : **04**

Affiché le
Au Siège de la CASUD et
dans les communes membres

ETAIENT PRESENTS

GROSSET-PARIS Isabelle	GUEZELLO Alin	GAUVIN Solène
PAYET Stéphane	PAYET Priscilla	ROUSSETY François
PAYET Gilles	RIVIERE François	DIJOUX RIVIERE Mimose
LEBRETON Patrick	MALET Harry	GASTRIN Albert
BAUSSILON Inelda	RIVIERE Olivier	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle
MUSSARD Harry	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose-Andrée		RIVIERE Marie France
VIENNE Axel	ROBERT Pierre	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	THIEN AH KOON André	SELLIER Jessica
LANDRY Christian		HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	HOARAU Jacquet	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MONDON Laurence	PICARD Sabrina
JAVELLE Blanche Reine	CLAIN José	FONTAINE Colette
HUET Henri-Claude	TURPIN Catherine	VLODY Jean Jacques
MOREL Harry Claude		
LEBON Marie-Jo	MAUNIER Daniel	

ABSENTS :

Monsieur Martial DAMOUR, Madame Mariette ORANGE, Madame
Jacqueline FRUTEAU BOYER

Envoyé en préfecture le 27/06/2014

Reçu en préfecture le 27/06/2014

Affiché le



REPRESENTES -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Madame Gilberte GERARD,
Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Monique BENARD DESLAIS,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire
Séance du mercredi 4 juin 2014 à 15h00

AFFAIRE N°32

Modification de la délibération portant désignation des représentants de la CASud au Conseil d'administration de l'EPF Réunion, du 6 mai 2014, affaire n°11

Note de synthèse

Le Président expose au Conseil :

Il convient de modifier la délibération portant désignation des représentants de la CASud au sein du Conseil d'administration de l'EPF Réunion du Conseil communautaire du 6 mai 2014, s'agissant de Madame Clarita TURPIN, titulaire et de Monsieur Olivier RIVIERE, suppléant.

Le Président propose à l'Assemblée :

– **De désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant au Conseil d'administration de l'EPF Réunion.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

- De désigner Monsieur Olivier RIVIERE en tant que nouveau titulaire et Madame Clarita TURPIN en tant que nouvelle suppléante au Conseil d'administration de l'EPF Réunion.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 3ème Vice-Président de la CASud



Olivier RIVIERE

